

grains qui annoncent mal ou qui seraient susceptibles de nuire au développement de ceux qui les touchent et qui sont mieux exposés. On retranche de même l'extrémité de la grappe où la séve a arrêté presque toujours avec assez d'abondance pour nourrir convenablement les grains qui y sont placés. On s'abstient généralement, pendant ce mois, de ramener la terre sous les arbres, ainsi que de toucher à ces arbres, l'expérience ayant démontré que les orages et les pluies survenant dans ces circonstances amènent la culture des fruits. Les arbres fruitiers en culture forcée demandent les mêmes soins que dans le mois précédent.

Quant aux arbres et arbustes d'ornement, c'est le moment d'utiliser la taille en vert pour leur donner la forme désirée. On peut greffer en écusson à œil poussant les lilas, les rosiers, etc.; on ne peut avoir recours dans ce cas aux yeux des jeunes rameaux de l'année, mais on a pu conserver des rameaux de l'année précédente enroulés sous terre, et à leur défaut on peut encore utiliser les yeux inférieurs des rameaux de l'année précédente qui ne se sont pas développés. Il faut veiller à ce que la fraîcheur soit entretenue au pied des arbres nouvellement plantés et des plantes de serre mises au dehors. Il est encore possible de planter des arbres verts ou résineux, mais à la condition de les lever en motes.

Les travaux de la floriculture sont nombreux. Le principal, celui auquel se rattachent tous les autres, est la formation des massifs. La première quinzième de juin est l'époque la plus favorable pour les semis des roses trémières, line vivaces de Sibirie, campanules, violettes marines, giroflees, cocardeaux, et autres. Les vivaces ou bisanuelles, employées pour garnitures de printemps. Dans la seconde partie du mois, le sol des massifs devra être converti de fumier court en raisede et bine soigneusement.

En juin, toutes les plantes de serre tempérée peuvent être mises à l'air libre. Les soins qu'on leur réclame sont des arrosements des seraiques réitérés. Il faut surtout avoir soin d'empêcher la poussière de s'attacher à leurs feuilles. Les arroses de printemps qui ne redoutent pas le grand soleil seront mises en place dans les parties les plus sèches. On peut cesser entièrement le feu dans les serres chaudes et donner largement de l'air. Les orchidées ne doivent être bassinées qu'avec modération, mais on les tiendra dans un bon état de fraîcheur. On ne doit donner de l'eau plus abondamment que lors que les pseudo-bulbes sont formés.

Les produits de juin en légumes et en fruits sont des plus variés. On peut dire qu'il y a peine un légume dont on ne puisse jour abondamment. Les asperges, qui déjà sont rares, vont venir les pois. Après le chou d'York, le chou cœur-de-bœuf, et le chou cabus blanc, on a du céleri blanc, des artichauts et des choux-fleurs. L'épinard est moins commun, mais en le semant à mi-ombre et en l'arrosant abondamment on peut encore s'en procurer. Les haricots, les fèves de marais, différentes laitues, la chicoupe, les asperges, les concomres élevés sur couche sont en plein rapport. Les fraisiers de toutes sortes, les framboisiers, les groseilliers, plusieurs cassisiers, sont abondamment leurs fruits. A la fin du mois, on voit mûrir les poires de petit muscat et d'amir-joannet, ainsi que la prune myrobolan. Le fruitier présente encore d'ailleurs, parmi les autres, le bon chretien d'iver, l'impératrice, le pommier de chéne, etc.; parmi les pommes, le calville blanc, les reinettes franche et grise qui peuvent se conserver un an, et la pomme d'Orléans, qui se garde dix-huit mois.

**Jun 1799 (JOURNÉE DU 20)**, épisode de la grande Révolution, qui fut comme le prélude de la journée du 10 août.

Le renvoi des ministres patriotes (Roland et ses amis), la démission de Dumouriez, qui, malgré son esprit d'intrigue et son ambition, n'avait pu se résigner plus longtemps au rôle d'un coup d'Etat; telles furent les causes principales qui déterminèrent le mouvement du 20 juin.

L'émotion publique se traduisit, se formula dans l'été par une foule de manifestations au chef de la contre-révolution, au roi, ayant de frapper le coup décisif contre la royauté.

La Girondo, renversée du ministère, et qui voyait même son influence baisser dans l'Assemblée législative, ne pouvait que se montrer favorable à un mouvement qui tendait à ramener ses chefs au pouvoir. On a même prétendu qu'elle l'avait excité; vraisemblablement, elle y contribua. Toutefois, les influences individuelles ne firent pas grand dans cet événement; du moins on n'y entrevit que l'action des meneurs secondaires. Ni Danton, ni Robespierre, ni Marat lui-même ne s'y mêlèrent activement,

d'une manière ouverte. Robespierre surtout, loin d'agir, ni dissimuler point son opposition; sa prudence ombrageuse et craintive lui fit saut redoubler de tout compromettre par la précipitation. Dès le 13 juin, il avait invité la Société des Jacobins, en porta procès-verbaux partielles, « qui ne font qu'énumérer la chose publique. » Il faut ajouter aussi que, naturellement porté à se tenir en garde contre un mouvement qui tendait à leur faire ressaisir le pouvoir. La majorité des jacobins suivit son impulsion et le roi fut renversé.

Des conciliabules eurent lieu, dit-on, chez Mme Roland, dans le but de déterminer une manifestation populaire pour obtenir le rappel des *bons ministres* (c'est-à-dire des ministres girondins). Mais ce qu'il y a de certain, comme il est dit plus haut, c'est qu'aucun des chefs politiques ne parut sur la scène et que le rôle important fut joué par des agitateurs de second ordre, Santerre, Alexandre, commandant des bataillons de volontaires français et de Saint-Marcel, le polonais Lazowski, capitaine des canonniers de ce dernier faubourg, Fournier, dit l'Américain, le boucher Legendre, Rossignol, le futur général de la Vendée, et quelques autres populaires de faubourgs et de quartiers.

Un certain nombre de ces citoyens furent délégués à l'Hôtel de ville (18 juin) pour faire connaître l'intention du peuple de se lever en armes le 20 juin (anniversaire du serment du Jeu de paume), pour aller planter un arbre de liberté dans le jardin des Tuileries et présenter une pétition à l'Assemblée nationale.

Le conseil général de la Commune, quoique favorable au parti populaire, passa cependant à l'ordre du jour et n'accorda pas l'autorisation requise pour que la loi proscrivait tout rassemblement armé.

Santerre, Alexandre et les autres meneurs des faubourgs déclarèrent résolument alors que rien n'empêcherait les citoyens de marcher. La question n'était plus de savoir si, entre la Révolution et le roi, il fallait choisir.

Petion, maire de Paris, flottait dans l'incertitude. « Comme homme de parti, dit-il, je suis pour le roi; mais comme citoyen, je suis pour la Révolution. » Il déclara qu'il favorisait le mouvement. Comme maire, il avait à faire respecter la loi.

De là les tergiversations et l'inertie qu'on lui a si amèrement reprochées. Ami des ministres renversés, partisan des lois que le roi venait de frapper de son veto, il était porté peut-être à désirer que le peuple exerçât une pression et sur l'Assemblée et sur la faction de la cour. De plus, sa popularité, qui lui était si chère, lui imposait une grande réserve au milieu des événements.

Cependant, pressé par le directeur du département (qui était favorable à la cour) et pour mettre sa responsabilité à couvert, il prescrivit au commandant de la garde nationale, Raminvilliers, diverses mesures pour garantir la tranquillité publique. Mais il ne pouvait ignorer, d'ailleurs, qu'une partie de la garde nationale se mélerait probablement au mouvement.

En outre, il était visible que rien ne pourrait arrêter l'entraînement populaire.

Après des cinq heures du matin, en s'efforçant de résister, représentant qu'après tout le droit de pétition était sacré, les citoyens des grands agitateurs, Santerre, le marquis de Saint-Huruge, le boucher Legendre, probablement aussi des agents girondins, poussèrent à monter aux Tuileries, sous la menace du canon, la grille est ouverte, le peuple se répand dans la cour royale et envahit comme un torrent l'escalier du pavillon de l'Horloge. L'irruption fut si violente, qu'un des canons du bataillon du Val-de-Grâce fut transporté à bras jusque dans la salle des Suisses (Mouchet le fit redescendre). La foule pénétra jusque dans la salle de l'Éclaireur, qui fut bien ouvert. Le roi s'y trouva, entouré de plusieurs de ses ministres, du maréchal de Mouchy, d'officiers et de volontaires de la garde nationale, de Mme Elisabeth, etc. On le fit placer dans l'embaras d'une croisée, il conserva, dit-on, assez de sang-froid, et il aurait dit aux envahisseurs: « Que me voulez-vous? Je suis votre roi. Je ne me suis jamais écarté de la constitution. »

Toute cette foule, d'ailleurs, était exaltée, mais non menaçante pour le roi; elle venait seulement l'avertir, exercer une pression sur lui, cela est incontestable, mais non se livrer à des excès, ce qui eût été bien facile. Beaucoup avaient été conduits par la curiosité, d'autres poussés, enlevés par l'irrésistible torrent. Tous criaient: « A bas le veto! la sanction des députés! le rappel des ministres patriotes! »

Legendre, le fameux boucher des Cordeliers, s'avança et dit au roi: « Monsieur, vous êtes un perdre, vous nous avez toujours trompés. Mais pressez-vous de la pétition d'être votre jouit. » Mais il dit, un peu ironiquement, Louis XVI répondit: « Je ferai ce que la constitution m'ordonne de faire. »

On ne peut pas dire que la constitution fut assez montrée qu'il ne céderait rien sur le fond des choses; la constitution fut donc votée, il se retrancha judicieusement derrière la lettre de la constitution. Mais tout en éludant avec une duplicité habile les demandes des députés, il se fit un jeu de ne pas se laisser aller à la gagner par des promesses, et manquant vainement leur effet. Il buvait un grand verre de vin « à la santé de la nation ».

des citoyens se trouvait en quelque sorte au-dessus de tout. Il demandait donc l'admission, vu les circonstances, sauf à statuer pour l'avenir.

Déjà le peuple était aux portes du Manège (lieu des séances de l'Assemblée, sur l'emplacement de la rue de la Harpe, aux Tuileries); Santerre fit passer au président une lettre respectueuse et digne annonçant que le faubourg Saint-Antoine sollicitait l'honneur d'être admis à la barre et de présenter ses hommages à l'Assemblée.

Malgré les clameurs de la droite, l'admission fut accordée.

Pendant ce temps, la foule s'agglomérait autour du Manège et des Tuileries; ceux qui escortaient le peuple, refoulés dans le grand jardin dépendant d'un convent de capucins, non loin de la cour des Feuillants, et ne sachant que faire en attendant le défilé, plantèrent l'arbre de liberté dans le jardin des Feuillants, et se répandant en liberté dans le jardin des Tuileries, où ils se trouva ainsi de plus en plus enveloppés, et la tentation d'y monter devint plus forte.

Enfin, Vergniaud, Isnard et plusieurs autres députés accoururent; puis Pelletou, accompagnés de Sergent et de quelques municipaux. Le maire de Paris harangua le peuple et l'engage à se retirer en bon ordre, maintenant qu'il avait présenté ses vœux, etc. Finalement, les municipaux, les députés, les gardes nationaux, les bataillons de volontaires, se réunirent au milieu de la foule pour établir et activer le défilé; on fait ouvrir les appartements pour ménager une issue à la foule à travers le château. Un peu dégagé, le roi en profita pour s'échapper par une porte dérobée. Le peuple défila à travers les appartements et passa devant la reine, arbitre derrière une grande table et entourée de grenadiers, de serviteurs et de ses femmes; elle fut très agréable à la multitude. En cette chaude saison, le pauvre enfant étouffait sous cette coiffure. Le bon Santerre dit au roi: « Otez le bonnet à cet enfant, il a trop chaud. »

A huit heures et demie du soir environ, tous les appartements étaient évacués.

Pendant cette tempête populaire qui avait duré, la question était trop faible pour agir par elle-même, pas une violence n'avait été commise.

En résumé, le peuple n'avait rien obtenu; Louis XVI avait rien concédé; et la famille royale continuait à occuper le château, avec l'ennemi et d'appeler l'invasion étrangère au secours de la monarchie absolue.

Le 20, des cinq heures du matin, en s'efforçant de résister, représentant qu'après tout le droit de pétition était sacré, les citoyens des grands agitateurs, Santerre, le marquis de Saint-Huruge, le boucher Legendre, probablement aussi des agents girondins, poussèrent à monter aux Tuileries, sous la menace du canon, la grille est ouverte, le peuple se répand dans la cour royale et envahit comme un torrent l'escalier du pavillon de l'Horloge. L'irruption fut si violente, qu'un des canons du bataillon du Val-de-Grâce fut transporté à bras jusque dans la salle des Suisses (Mouchet le fit redescendre). La foule pénétra jusque dans la salle de l'Éclaireur, qui fut bien ouvert. Le roi s'y trouva, entouré de plusieurs de ses ministres, du maréchal de Mouchy, d'officiers et de volontaires de la garde nationale, de Mme Elisabeth, etc. On le fit placer dans l'embaras d'une croisée, il conserva, dit-on, assez de sang-froid, et il aurait dit aux envahisseurs: « Que me voulez-vous? Je suis votre roi. Je ne me suis jamais écarté de la constitution. »

Toute cette foule, d'ailleurs, était exaltée, mais non menaçante pour le roi; elle venait seulement l'avertir, exercer une pression sur lui, cela est incontestable, mais non se livrer à des excès, ce qui eût été bien facile. Beaucoup avaient été conduits par la curiosité, d'autres poussés, enlevés par l'irrésistible torrent. Tous criaient: « A bas le veto! la sanction des députés! le rappel des ministres patriotes! »

Legendre, le fameux boucher des Cordeliers, s'avança et dit au roi: « Monsieur, vous êtes un perdre, vous nous avez toujours trompés. Mais pressez-vous de la pétition d'être votre jouit. » Mais il dit, un peu ironiquement, Louis XVI répondit: « Je ferai ce que la constitution m'ordonne de faire. »

On ne peut pas dire que la constitution fut assez montrée qu'il ne céderait rien sur le fond des choses; la constitution fut donc votée, il se retrancha judicieusement derrière la lettre de la constitution. Mais tout en éludant avec une duplicité habile les demandes des députés, il se fit un jeu de ne pas se laisser aller à la gagner par des promesses, et manquant vainement leur effet. Il buvait un grand verre de vin « à la santé de la nation ».

Le 20, des cinq heures du matin, en s'efforçant de résister, représentant qu'après tout le droit de pétition était sacré, les citoyens des grands agitateurs, Santerre, le marquis de Saint-Huruge, le boucher Legendre, probablement aussi des agents girondins, poussèrent à monter aux Tuileries, sous la menace du canon, la grille est ouverte, le peuple se répand dans la cour royale et envahit comme un torrent l'escalier du pavillon de l'Horloge. L'irruption fut si violente, qu'un des canons du bataillon du Val-de-Grâce fut transporté à bras jusque dans la salle des Suisses (Mouchet le fit redescendre). La foule pénétra jusque dans la salle de l'Éclaireur, qui fut bien ouvert. Le roi s'y trouva, entouré de plusieurs de ses ministres, du maréchal de Mouchy, d'officiers et de volontaires de la garde nationale, de Mme Elisabeth, etc. On le fit placer dans l'embaras d'une croisée, il conserva, dit-on, assez de sang-froid, et il aurait dit aux envahisseurs: « Que me voulez-vous? Je suis votre roi. Je ne me suis jamais écarté de la constitution. »

Toute cette foule, d'ailleurs, était exaltée, mais non menaçante pour le roi; elle venait seulement l'avertir, exercer une pression sur lui, cela est incontestable, mais non se livrer à des excès, ce qui eût été bien facile. Beaucoup avaient été conduits par la curiosité, d'autres poussés, enlevés par l'irrésistible torrent. Tous criaient: « A bas le veto! la sanction des députés! le rappel des ministres patriotes! »

Legendre, le fameux boucher des Cordeliers, s'avança et dit au roi: « Monsieur, vous êtes un perdre, vous nous avez toujours trompés. Mais pressez-vous de la pétition d'être votre jouit. » Mais il dit, un peu ironiquement, Louis XVI répondit: « Je ferai ce que la constitution m'ordonne de faire. »

On ne peut pas dire que la constitution fut assez montrée qu'il ne céderait rien sur le fond des choses; la constitution fut donc votée, il se retrancha judicieusement derrière la lettre de la constitution. Mais tout en éludant avec une duplicité habile les demandes des députés, il se fit un jeu de ne pas se laisser aller à la gagner par des promesses, et manquant vainement leur effet. Il buvait un grand verre de vin « à la santé de la nation ».

Il criait: « Vive le peuple! » Il prenait un bonnet rouge des mains de Mouchet et en coiffait sa tête royale. Le peuple, berné par ces maximes, fut si charmé qu'il emporta le bonnet, le coiffa en deux, en porta processionnellement une moitié et déposa l'autre comme une relique au club de l'évêché. Peut-être bien n'aurait-il pas le bonnet authentique, car Bertrand de Moivre raconte qu'après l'avoir gardé plusieurs heures sur sa tête le roi l'avait encore en rentrant le soir dans ses appartements et le rejeta avec indignation.

Le tumulte dura près de deux heures; mais qu'on en ait dit, le roi ne courut aucun danger, sauf celui d'être coiffé par la foule. Pour le garantir, on l'avait fait monter sur une banquette.

Enfin, Vergniaud, Isnard et plusieurs autres députés accoururent; puis Pelletou, accompagnés de Sergent et de quelques municipaux. Le maire de Paris harangua le peuple et l'engage à se retirer en bon ordre, maintenant qu'il avait présenté ses vœux, etc. Finalement, les municipaux, les députés, les gardes nationaux, les bataillons de volontaires, se réunirent au milieu de la foule pour établir et activer le défilé; on fait ouvrir les appartements pour ménager une issue à la foule à travers le château. Un peu dégagé, le roi en profita pour s'échapper par une porte dérobée. Le peuple défila à travers les appartements et passa devant la reine, arbitre derrière une grande table et entourée de grenadiers, de serviteurs et de ses femmes; elle fut très agréable à la multitude. En cette chaude saison, le pauvre enfant étouffait sous cette coiffure. Le bon Santerre dit au roi: « Otez le bonnet à cet enfant, il a trop chaud. »

A huit heures et demie du soir environ, tous les appartements étaient évacués.

Pendant cette tempête populaire qui avait duré, la question était trop faible pour agir par elle-même, pas une violence n'avait été commise.

En résumé, le peuple n'avait rien obtenu; Louis XVI avait rien concédé; et la famille royale continuait à occuper le château, avec l'ennemi et d'appeler l'invasion étrangère au secours de la monarchie absolue.

Le 20, des cinq heures du matin, en s'efforçant de résister, représentant qu'après tout le droit de pétition était sacré, les citoyens des grands agitateurs, Santerre, le marquis de Saint-Huruge, le boucher Legendre, probablement aussi des agents girondins, poussèrent à monter aux Tuileries, sous la menace du canon, la grille est ouverte, le peuple se répand dans la cour royale et envahit comme un torrent l'escalier du pavillon de l'Horloge. L'irruption fut si violente, qu'un des canons du bataillon du Val-de-Grâce fut transporté à bras jusque dans la salle des Suisses (Mouchet le fit redescendre). La foule pénétra jusque dans la salle de l'Éclaireur, qui fut bien ouvert. Le roi s'y trouva, entouré de plusieurs de ses ministres, du maréchal de Mouchy, d'officiers et de volontaires de la garde nationale, de Mme Elisabeth, etc. On le fit placer dans l'embaras d'une croisée, il conserva, dit-on, assez de sang-froid, et il aurait dit aux envahisseurs: « Que me voulez-vous? Je suis votre roi. Je ne me suis jamais écarté de la constitution. »

Toute cette foule, d'ailleurs, était exaltée, mais non menaçante pour le roi; elle venait seulement l'avertir, exercer une pression sur lui, cela est incontestable, mais non se livrer à des excès, ce qui eût été bien facile. Beaucoup avaient été conduits par la curiosité, d'autres poussés, enlevés par l'irrésistible torrent. Tous criaient: « A bas le veto! la sanction des députés! le rappel des ministres patriotes! »

Legendre, le fameux boucher des Cordeliers, s'avança et dit au roi: « Monsieur, vous êtes un perdre, vous nous avez toujours trompés. Mais pressez-vous de la pétition d'être votre jouit. » Mais il dit, un peu ironiquement, Louis XVI répondit: « Je ferai ce que la constitution m'ordonne de faire. »

On ne peut pas dire que la constitution fut assez montrée qu'il ne céderait rien sur le fond des choses; la constitution fut donc votée, il se retrancha judicieusement derrière la lettre de la constitution. Mais tout en éludant avec une duplicité habile les demandes des députés, il se fit un jeu de ne pas se laisser aller à la gagner par des promesses, et manquant vainement leur effet. Il buvait un grand verre de vin « à la santé de la nation ».

Le 20, des cinq heures du matin, en s'efforçant de résister, représentant qu'après tout le droit de pétition était sacré, les citoyens des grands agitateurs, Santerre, le marquis de Saint-Huruge, le boucher Legendre, probablement aussi des agents girondins, poussèrent à monter aux Tuileries, sous la menace du canon, la grille est ouverte, le peuple se répand dans la cour royale et envahit comme un torrent l'escalier du pavillon de l'Horloge. L'irruption fut si violente, qu'un des canons du bataillon du Val-de-Grâce fut transporté à bras jusque dans la salle des Suisses (Mouchet le fit redescendre). La foule pénétra jusque dans la salle de l'Éclaireur, qui fut bien ouvert. Le roi s'y trouva, entouré de plusieurs de ses ministres, du maréchal de Mouchy, d'officiers et de volontaires de la garde nationale, de Mme Elisabeth, etc. On le fit placer dans l'embaras d'une croisée, il conserva, dit-on, assez de sang-froid, et il aurait dit aux envahisseurs: « Que me voulez-vous? Je suis votre roi. Je ne me suis jamais écarté de la constitution. »

Toute cette foule, d'ailleurs, était exaltée, mais non menaçante pour le roi; elle venait seulement l'avertir, exercer une pression sur lui, cela est incontestable, mais non se livrer à des excès, ce qui eût été bien facile. Beaucoup avaient été conduits par la curiosité, d'autres poussés, enlevés par l'irrésistible torrent. Tous criaient: « A bas le veto! la sanction des députés! le rappel des ministres patriotes! »

Legendre, le fameux boucher des Cordeliers, s'avança et dit au roi: « Monsieur, vous êtes un perdre, vous nous avez toujours trompés. Mais pressez-vous de la pétition d'être votre jouit. » Mais il dit, un peu ironiquement, Louis XVI répondit: « Je ferai ce que la constitution m'ordonne de faire. »

Il criait: « Vive le peuple! » Il prenait un bonnet rouge des mains de Mouchet et en coiffait sa tête royale. Le peuple, berné par ces maximes, fut si charmé qu'il emporta le bonnet, le coiffa en deux, en porta processionnellement une moitié et déposa l'autre comme une relique au club de l'évêché. Peut-être bien n'aurait-il pas le bonnet authentique, car Bertrand de Moivre raconte qu'après l'avoir gardé plusieurs heures sur sa tête le roi l'avait encore en rentrant le soir dans ses appartements et le rejeta avec indignation.

Le tumulte dura près de deux heures; mais qu'on en ait dit, le roi ne courut aucun danger, sauf celui d'être coiffé par la foule. Pour le garantir, on l'avait fait monter sur une banquette.

Enfin, Vergniaud, Isnard et plusieurs autres députés accoururent; puis Pelletou, accompagnés de Sergent et de quelques municipaux. Le maire de Paris harangua le peuple et l'engage à se retirer en bon ordre, maintenant qu'il avait présenté ses vœux, etc. Finalement, les municipaux, les députés, les gardes nationaux, les bataillons de volontaires, se réunirent au milieu de la foule pour établir et activer le défilé; on fait ouvrir les appartements pour ménager une issue à la foule à travers le château. Un peu dégagé, le roi en profita pour s'échapper par une porte dérobée. Le peuple défila à travers les appartements et passa devant la reine, arbitre derrière une grande table et entourée de grenadiers, de serviteurs et de ses femmes; elle fut très agréable à la multitude. En cette chaude saison, le pauvre enfant étouffait sous cette coiffure. Le bon Santerre dit au roi: « Otez le bonnet à cet enfant, il a trop chaud. »

A huit heures et demie du soir environ, tous les appartements étaient évacués.

Pendant cette tempête populaire qui avait duré, la question était trop faible pour agir par elle-même, pas une violence n'avait été commise.

En résumé, le peuple n'avait rien obtenu; Louis XVI avait rien concédé; et la famille royale continuait à occuper le château, avec l'ennemi et d'appeler l'invasion étrangère au secours de la monarchie absolue.

Le 20, des cinq heures du matin, en s'efforçant de résister, représentant qu'après tout le droit de pétition était sacré, les citoyens des grands agitateurs, Santerre, le marquis de Saint-Huruge, le boucher Legendre, probablement aussi des agents girondins, poussèrent à monter aux Tuileries, sous la menace du canon, la grille est ouverte, le peuple se répand dans la cour royale et envahit comme un torrent l'escalier du pavillon de l'Horloge. L'irruption fut si violente, qu'un des canons du bataillon du Val-de-Grâce fut transporté à bras jusque dans la salle des Suisses (Mouchet le fit redescendre). La foule pénétra jusque dans la salle de l'Éclaireur, qui fut bien ouvert. Le roi s'y trouva, entouré de plusieurs de ses ministres, du maréchal de Mouchy, d'officiers et de volontaires de la garde nationale, de Mme Elisabeth, etc. On le fit placer dans l'embaras d'une croisée, il conserva, dit-on, assez de sang-froid, et il aurait dit aux envahisseurs: « Que me voulez-vous? Je suis votre roi. Je ne me suis jamais écarté de la constitution. »

Toute cette foule, d'ailleurs, était exaltée, mais non menaçante pour le roi; elle venait seulement l'avertir, exercer une pression sur lui, cela est incontestable, mais non se livrer à des excès, ce qui eût été bien facile. Beaucoup avaient été conduits par la curiosité, d'autres poussés, enlevés par l'irrésistible torrent. Tous criaient: « A bas le veto! la sanction des députés! le rappel des ministres patriotes! »

Legendre, le fameux boucher des Cordeliers, s'avança et dit au roi: « Monsieur, vous êtes un perdre, vous nous avez toujours trompés. Mais pressez-vous de la pétition d'être votre jouit. » Mais il dit, un peu ironiquement, Louis XVI répondit: « Je ferai ce que la constitution m'ordonne de faire. »

On ne peut pas dire que la constitution fut assez montrée qu'il ne céderait rien sur le fond des choses; la constitution fut donc votée, il se retrancha judicieusement derrière la lettre de la constitution. Mais tout en éludant avec une duplicité habile les demandes des députés, il se fit un jeu de ne pas se laisser aller à la gagner par des promesses, et manquant vainement leur effet. Il buvait un grand verre de vin « à la santé de la nation ».

Le 20, des cinq heures du matin, en s'efforçant de résister, représentant qu'après tout le droit de pétition était sacré, les citoyens des grands agitateurs, Santerre, le marquis de Saint-Huruge, le boucher Legendre, probablement aussi des agents girondins, poussèrent à monter aux Tuileries, sous la menace du canon, la grille est ouverte, le peuple se répand dans la cour royale et envahit comme un torrent l'escalier du pavillon de l'Horloge. L'irruption fut si violente, qu'un des canons du bataillon du Val-de-Grâce fut transporté à bras jusque dans la salle des Suisses (Mouchet le fit redescendre). La foule pénétra jusque dans la salle de l'Éclaireur, qui fut bien ouvert. Le roi s'y trouva, entouré de plusieurs de ses ministres, du maréchal de Mouchy, d'officiers et de volontaires de la garde nationale, de Mme Elisabeth, etc. On le fit placer dans l'embaras d'une croisée, il conserva, dit-on, assez de sang-froid, et il aurait dit aux envahisseurs: « Que me voulez-vous? Je suis votre roi. Je ne me suis jamais écarté de la constitution. »

Toute cette foule, d'ailleurs, était exaltée, mais non menaçante pour le roi; elle venait seulement l'avertir, exercer une pression sur lui, cela est incontestable, mais non se livrer à des excès, ce qui eût été bien facile. Beaucoup avaient été conduits par la curiosité, d'autres poussés, enlevés par l'irrésistible torrent. Tous criaient: « A bas le veto! la sanction des députés! le rappel des ministres patriotes! »

Legendre, le fameux boucher des Cordeliers, s'avança et dit au roi: « Monsieur, vous êtes un perdre, vous nous avez toujours trompés. Mais pressez-vous de la pétition d'être votre jouit. » Mais il dit, un peu ironiquement, Louis XVI répondit: « Je ferai ce que la constitution m'ordonne de faire. »

Il criait: « Vive le peuple! » Il prenait un bonnet rouge des mains de Mouchet et en coiffait sa tête royale. Le peuple, berné par ces maximes, fut si charmé qu'il emporta le bonnet, le coiffa en deux, en porta processionnellement une moitié et déposa l'autre comme une relique au club de l'évêché. Peut-être bien n'aurait-il pas le bonnet authentique, car Bertrand de Moivre raconte qu'après l'avoir gardé plusieurs heures sur sa tête le roi l'avait encore en rentrant le soir dans ses appartements et le rejeta avec indignation.

Le tumulte dura près de deux heures; mais qu'on en ait dit, le roi ne courut aucun danger, sauf celui d'être coiffé par la foule. Pour le garantir, on l'avait fait monter sur une banquette.

Enfin, Vergniaud, Isnard et plusieurs autres députés accoururent; puis Pelletou, accompagnés de Sergent et de quelques municipaux. Le maire de Paris harangua le peuple et l'engage à se retirer en bon ordre, maintenant qu'il avait présenté ses vœux, etc. Finalement, les municipaux, les députés, les gardes nationaux, les bataillons de volontaires, se réunirent au milieu de la foule pour établir et activer le défilé; on fait ouvrir les appartements pour ménager une issue à la foule à travers le château. Un peu dégagé, le roi en profita pour s'échapper par une porte dérobée. Le peuple défila à travers les appartements et passa devant la reine, arbitre derrière une grande table et entourée de grenadiers, de serviteurs et de ses femmes; elle fut très agréable à la multitude. En cette chaude saison, le pauvre enfant étouffait sous cette coiffure. Le bon Santerre dit au roi: « Otez le bonnet à cet enfant, il a trop chaud. »

A huit heures et demie du soir environ, tous les appartements étaient évacués.

Pendant cette tempête populaire qui avait duré, la question était trop faible pour agir par elle-même, pas une violence n'avait été commise.

En résumé, le peuple n'avait rien obtenu; Louis XVI avait rien concédé; et la famille royale continuait à occuper le château, avec l'ennemi et d'appeler l'invasion étrangère au secours de la monarchie absolue.

Le 20, des cinq heures du matin, en s'efforçant de résister, représentant qu'après tout le droit de pétition était sacré, les citoyens des grands agitateurs, Santerre, le marquis de Saint-Huruge, le boucher Legendre, probablement aussi des agents girondins, poussèrent à monter aux Tuileries, sous la menace du canon, la grille est ouverte, le peuple se répand dans la cour royale et envahit comme un torrent l'escalier du pavillon de l'Horloge. L'irruption fut si violente, qu'un des canons du bataillon du Val-de-Grâce fut transporté à bras jusque dans la salle des Suisses (Mouchet le fit redescendre). La foule pénétra jusque dans la salle de l'Éclaireur, qui fut bien ouvert. Le roi s'y trouva, entouré de plusieurs de ses ministres, du maréchal de Mouchy, d'officiers et de volontaires de la garde nationale, de Mme Elisabeth, etc. On le fit placer dans l'embaras d'une croisée, il conserva, dit-on, assez de sang-froid, et il aurait dit aux envahisseurs: « Que me voulez-vous? Je suis votre roi. Je ne me suis jamais écarté de la constitution. »

Toute cette foule, d'ailleurs, était exaltée, mais non menaçante pour le roi; elle venait seulement l'avertir, exercer une pression sur lui, cela est incontestable, mais non se livrer à des excès, ce qui eût été bien facile. Beaucoup avaient été conduits par la curiosité, d'autres poussés, enlevés par l'irrésistible torrent. Tous criaient: « A bas le veto! la sanction des députés! le rappel des ministres patriotes! »

Legendre, le fameux boucher des Cordeliers, s'avança et dit au roi: « Monsieur, vous êtes un perdre, vous nous avez toujours trompés. Mais pressez-vous de la pétition d'être votre jouit. » Mais il dit, un peu ironiquement, Louis XVI répondit: « Je ferai ce que la constitution m'ordonne de faire. »

On ne peut pas dire que la constitution fut assez montrée qu'il ne céderait rien sur le fond des choses; la constitution fut donc votée, il se retrancha judicieusement derrière la lettre de la constitution. Mais tout en éludant avec une duplicité habile les demandes des députés, il se fit un jeu de ne pas se laisser aller à la gagner par des promesses, et manquant vainement leur effet. Il buvait un grand verre de vin « à la santé de la nation ».

Le 20, des cinq heures du matin, en s'efforçant de résister, représentant qu'après tout le droit de pétition était sacré, les citoyens des grands agitateurs, Santerre, le marquis de Saint-Huruge, le boucher Legendre, probablement aussi des agents girondins, poussèrent à monter aux Tuileries, sous la menace du canon, la grille est ouverte, le peuple se répand dans la cour royale et envahit comme un torrent l'escalier du pavillon de l'Horloge. L'irruption fut si violente, qu'un des canons du bataillon du Val-de-Grâce fut transporté à bras jusque dans la salle des Suisses (Mouchet le fit redescendre). La foule pénétra jusque dans la salle de l'Éclaireur, qui fut bien ouvert. Le roi s'y trouva, entouré de plusieurs de ses ministres, du maréchal de Mouchy, d'officiers et de volontaires de la garde nationale, de Mme Elisabeth, etc. On le fit placer dans l'embaras d'une croisée, il conserva, dit-on, assez de sang-froid, et il aurait dit aux envahisseurs: « Que me voulez-vous? Je suis votre roi. Je ne me suis jamais écarté de la constitution. »

Toute cette foule, d'ailleurs, était exaltée, mais non menaçante pour le roi; elle venait seulement l'avertir, exercer une pression sur lui, cela est incontestable, mais non se livrer à des excès, ce qui eût été bien facile. Beaucoup avaient été conduits par la curiosité, d'autres poussés, enlevés par l'irrésistible torrent. Tous criaient: « A bas le veto! la sanction des députés! le rappel des ministres patriotes! »

Legendre, le fameux boucher des Cordeliers, s'avança et dit au roi: « Monsieur, vous êtes un perdre, vous nous avez toujours trompés. Mais pressez-vous de la pétition d'être votre jouit. » Mais il dit, un peu ironiquement, Louis XVI répondit: « Je ferai ce que la constitution m'ordonne de faire. »

Il criait: « Vive le peuple! » Il prenait un bonnet rouge des mains de Mouchet et en coiffait sa tête royale. Le peuple, berné par ces maximes, fut si charmé qu'il emporta le bonnet, le coiffa en deux, en porta processionnellement une moitié et déposa l'autre comme une relique au club de l'évêché. Peut-être bien n'aurait-il pas le bonnet authentique, car Bertrand de Moivre raconte qu'après l'avoir gardé plusieurs heures sur sa tête le roi l'avait encore en rentrant le soir dans ses appartements et le rejeta avec indignation.

Le tumulte dura près de deux heures; mais qu'on en ait dit, le roi ne courut aucun danger, sauf celui d'être coiffé par la foule. Pour le garantir, on l'avait fait monter sur une banquette.

Enfin, Vergniaud, Isnard et plusieurs autres députés accoururent; puis Pelletou, accompagnés de Sergent et de quelques municipaux. Le maire de Paris harangua le peuple et l'engage à se retirer en bon ordre, maintenant qu'il avait présenté ses vœux, etc. Finalement, les municipaux, les députés, les gardes nationaux, les bataillons de volontaires, se réunirent au milieu de la foule pour établir et activer le défilé; on fait ouvrir les appartements pour ménager une issue à la foule à travers le château. Un peu dégagé, le roi en profita pour s'échapper par une porte dérobée. Le peuple défila à travers les appartements et passa devant la reine, arbitre derrière une grande table et entourée de grenadiers, de serviteurs et de ses femmes; elle fut très agréable à la multitude. En cette chaude saison, le pauvre enfant étouffait sous cette coiffure. Le bon Santerre dit au roi: « Otez le bonnet à cet enfant, il a trop chaud. »

A huit heures et demie du soir environ, tous les appartements étaient évacués.

Pendant cette tempête populaire qui avait duré, la question était trop faible pour agir par elle-même, pas une violence n'avait été commise.

En résumé, le peuple n'avait rien obtenu; Louis XVI avait rien concédé; et la famille royale continuait à occuper le château, avec l'ennemi et d'appeler l'invasion étrangère au secours de la monarchie absolue.

Le 20, des cinq heures du matin, en s'efforçant de résister, représentant qu'après tout le droit de pétition était sacré, les citoyens des grands agitateurs, Santerre, le marquis de Saint-Huruge, le boucher Legendre, probablement aussi des agents girondins, poussèrent à monter aux Tuileries, sous la menace du canon, la grille est ouverte, le peuple se répand dans la cour royale et envahit comme un torrent l'escalier du pavillon de l'Horloge. L'irruption fut si violente, qu'un des canons du bataillon du Val-de-Grâce fut transporté à bras jusque dans la salle des Suisses (Mouchet le fit redescendre). La foule pénétra jusque dans la salle de l'Éclaireur, qui fut bien ouvert. Le roi s'y trouva, entouré de plusieurs de ses ministres, du maréchal de Mouchy, d'officiers et de volontaires de la garde nationale, de Mme Elisabeth, etc. On le fit placer dans l'embaras d'une croisée, il conserva, dit-on, assez de sang-froid, et il aurait dit aux envahisseurs: « Que me voulez-vous? Je suis votre roi. Je ne me suis jamais écarté de la constitution. »

</